

Prévu pour l'automne 2004

Le CIIMM

Le Centre d'interventions
intensives pour le maintien en
milieu



Les Centres jeunesse
de Lanaudière

LE CIIMM
Le Centre d'interventions intensives pour le maintien en milieu

Préparé par :
Serge Bisailon
Directeur des services de réadaptation et à l'hébergement
Centres jeunesse de Lanaudière

Avec les collaborations de :

Maryse Beaudoin
Michel Brault
Martine Courtois
Yves Lamoureux
Jacques Lemay

Le CIIMM

Le Centre d'interventions intensives pour le maintien en milieu regroupe 18 intervenants répartis en deux équipes, l'une desservant les MRC Les Moulins et L'Assomption et l'autre les MRC d'Autray, Joliette, Matawinie et Montcalm. Le CIIMM regroupe 4 programmes, soit :

- ⇒ le programme d'interventions rapides et intensives en milieu familial (PIRIMF) ;
- ⇒ le programme destiné aux enfants et aux parents des jeunes de 6-11 ans ;
- ⇒ le programme pour les jeunes de 12 à 16 ans scolarisés ;
- ⇒ le programme pour les 16 et 17 ans qui sont à s'intégrer au marché du travail.

L'intervention en CIIMM associe rencontre d'accompagnement individuel avec le jeune, intervention en milieu familial, support à la réussite scolaire, développement de l'employabilité, divers ateliers cognitifs-comportementaux, des ateliers favorisant l'intégration et l'autonomie en société et d'autres visant à développer les capacités parentales.

Introduction

Le 17 mars 2004, le conseil d'administration des Centres jeunesse de Lanaudière modifiait l'appellation de la direction des services en hébergement pour en faire une direction des services de réadaptation et à l'hébergement. Plus qu'un simple changement de nom, cette résolution confirmait l'orientation de la direction des Centres jeunesse de développer un continuum de services qui inclurait une intervention de réadaptation en milieu familial et une qualification des pratiques et des programmes pour les jeunes hébergés dans nos campus, mais aussi en ressources intermédiaires et de type familial. L'ensemble de cette qualification des programmations fait l'objet du plan d'orientations cliniques de l'établissement.

Le CIIMM est né de diverses rencontres qui ont réuni tantôt des représentants de la direction de la qualité des services, du comité des usagers, du conseil multidisciplinaire, des représentants des éducateurs qui auront à se joindre à ces services, les futurs chefs de service, la conseillère clinique du programme d'interventions rapides et intensives en milieu familial.

Le Centre d'interventions intensives pour le maintien en milieu mise sur l'intensité, le vécu partagé de l'éducateur avec le jeune et sa famille, sur la responsabilisation du jeune et de son parent, tout en utilisant les forces du jeune, du milieu familial et aussi celles des communautés. L'intervenant du CIIMM favorise constamment l'accompagnement à l'intégration et au maintien du jeune dans les services de sa communauté. Cet intervenant collabore à la mise en place de programmations spécialisées visant le développement des habiletés sociales, la régulation de la colère, la gestion du stress et les ateliers visant à développer les compétences parentales.

La logique d'action

Les principes qui sous-tendent la conception de l'intervention et la logique d'action du Centre d'interventions intensives pour le maintien en milieu s'inscrivent dans le courant des principaux modèles de services à l'externe jugés efficaces par la recherche (Leschied, Gendreau, Henggeler, Brondino, Scherer et Hanley...).

Le CIIMM, Centre d'interventions intensives pour le maintien en milieu

Rappelons que : **La pratique clinique jugée efficace prévoit que :**

- ✓ l'intervention à l'externe doit être basée sur une évaluation rigoureuse de la situation du jeune. Cette évaluation permet une juste compréhension de la relation entre les problèmes cernés et leur contexte ;
- ✓ l'intervention doit miser sur ce qui est positif et les points forts du contexte social dans lequel évolue le jeune, ceux-ci doivent être utilisés comme des leviers pour amener des changements ;
- ✓ l'intervention doit favoriser des comportements responsables chez le jeune et sa famille ;
- ✓ l'engagement du jeune et des membres de la famille doit être sollicité constamment.

Au plan de la gestion efficace d'une intervention à l'externe (Henggeler, Andrews, Lescheid), il est reconnu que tout projet d'intervention doit porter sur :

- ✓ une description précise des étapes du processus d'intervention qui sont assimilées par l'intervenant ;
- ✓ une formation structurée offerte aux intervenants en début de projet ;
- ✓ des niveaux de risque et de besoins qui sont évalués peuvent être répondus par l'intervention projetée ;
- ✓ un monitoring permettant l'évaluation de l'implantation du projet et une constante appréciation des résultats ;
- ✓ une supervision régulière individuelle et de groupe des intervenants impliqués ;
- ✓ une organisation du travail en équipe qui permet d'agir l'intensité de l'intervention, en fonction du risque, des besoins et de la réceptivité.

Mission, valeurs et principes du CIIMM

Dans l'esprit et la lettre de la Loi sur la protection de la jeunesse, la mission des CIIMM est de s'assurer de contribuer à l'intervention auprès d'un jeune et sa famille dans le but de mettre fin à la situation qui compromet sa sécurité et son développement et à éviter qu'elle ne se reproduise. Pour ce faire, les intervenants du CIIMM doivent favoriser la participation du jeune et son parent et l'implication de la communauté.

La sollicitation constante du parent, sa mobilisation et sa participation au plan d'intervention confirment la volonté des intervenants du CIIMM de faire en sorte que le parent demeure ou devienne responsable des soins, de l'entretien, de l'éducation et de la surveillance de son enfant.

L'intervention du personnel du CIIMM vise la réconciliation familiale et tend à maintenir l'enfant dans son milieu naturel, évitant son placement. S'il s'avèrerait non indiqué de maintenir le jeune dans son milieu, l'intervenant du CIIMM devrait participer à la préparation de son placement.

Dans les faits, la mission des CIIMM est d'aider des jeunes de 6-17 ans ayant des troubles de la conduite et leur famille à corriger les comportements contributifs à leur inadaptation par l'acquisition d'habiletés sociales, par le développement des capacités parentales et par le support au maintien et à la qualification des relations entre le jeune, sa famille, son école ou le marché du travail et sa communauté. Dans les faits, il s'agit d'une intervention de réadaptation directement dans le milieu de vie du jeune.

Les valeurs fondamentales du programme CIIMM sont :

- Le respect de soi, des autres et de la communauté.
- La sollicitation constante de la responsabilité et l'imputabilité du jeune, de son parent et de la communauté .
- La reconnaissance et la valorisation du potentiel des jeunes, de leur famille et des communautés.

Les outils

Objectifs :

- Cibler rapidement les principales difficultés des enfants qui nous sont référés et non pas faire une analyse dynamique de la situation du jeune.
- Évaluer principalement les cibles d'intervention et non pas faire une évaluation complète de la situation du jeune.

En fonction de nos besoins, voici les outils proposés :

Pour les 6-12 ans

Le Connors version longue. Il est conçu pour détecter les problèmes d'hyperactivité. Il comporte également des échelles complémentaires qui permettent de percevoir des troubles anxieux ou dépressifs. Il ne fait cependant pas partie de la liste des instruments que comporte l'avis proposé par l'Association. Il existe une version parents et une version professeur. Temps d'administration 20 minutes pour les parents. (Il peut être remplacé par le CBCL de Achenbach. La correction peut se faire de façon manuelle et rapidement (10 min).

Le questionnaire d'attitudes parentales concernant l'enfant de Hudson. Ce questionnaire est un prédicteur de placement. 5 à 10 minutes d'administration. 5 à 10 minutes de corrections.

Le FAD (Family assessment device) si l'on tient à intervenir sur le milieu familial. Il évalue 6 dimensions : résolution de problèmes, communication, les rôles, l'expression affective, l'investissement affectif et le contrôle des comportements. Passation 15 à 20 minutes. Corrections, 15 à 20 minutes.

Pour les 12-15 ans

L'instrument d'Achenbach (CBCL). Il est disponible en trois versions pour ce groupe d'âge (adolescent, parent, professeur). Il tient compte à la fois des problèmes intériorisés et extériorisés. Administration 30 minutes environ. Nous disposons du logiciel de correction. Les rapports présentent un profil et un bref texte anglais. Nous possédons 10 licences en réseau. Les données peuvent être saisies par une secrétaire.

Le CIIMM, Centre d'interventions intensives pour le maintien en milieu

Le questionnaire d'attitudes parentales concernant l'enfant de Hudson. Ce questionnaire est un prédicteur de placement. 5 à 10 minutes d'administration. 5 à 10 minutes de corrections.

Le FAD (Family assessment device) si l'on tient à intervenir sur le milieu familial. Il évalue 6 dimensions : résolution de problèmes, communication, les rôles, l'expression affective, l'investissement affectif et le contrôle des comportements. Passation 15 à 20 minutes. Corrections, 15 à 20 minutes.

Pour les enfants de 16 à 18 ans

Je proposerais :

Le SCL-90R qui permet de dépister les problèmes de santé mentale (dépression, anxiété, sensibilité interpersonnelle, etc...). Contrairement aux précédents, cet instrument n'a pas pour objet d'évaluer les cibles d'interventions pour le jeune. Il vise à identifier s'il n'y a pas lieu de référer à des services complémentaires de santé mentale.

En général, il faut compter de 2 à 3 \$ par instrument par administration.
(avis de Jaques Lemay)

Le processus clinique de l'intervention

(Le processus clinique du CIIMM est constitué de 6 étapes)

La première étape : la rencontre d'accueil

Cette rencontre qui réunit la personne autorisée, le jeune, ses parents et l'éducateur du CIIMM permet de présenter le programme du CIIMM. L'intervenant du CIIMM recueille les perceptions, les attentes et les pistes de solution du jeune, du parent et de la personne autorisée face à la situation problématique (voir plan d'action provisoire). L'intervenant du CIIMM anime la rencontre dans le but d'obtenir un mandat commun du jeune, sa famille et de la personne autorisée. L'intervenant leur demande de formuler leur requête.

La deuxième étape : le plan provisoire

En regard de la problématique identifiée à la rencontre d'accueil, cette deuxième étape qui devrait se dérouler lors de la première rencontre permet à l'intervenant du CIIMM de prévoir les actions à mettre en place rapidement pour solutionner la situation problématique. L'intervenant fixe les responsabilités du jeune et de son parent et il précise les résultats attendus et les échéances qu'il inscrit dans le plan d'action provisoire. L'intervenant évalue la motivation du jeune et son parent et il reflète son impression. Il réitère au jeune et à son parent de formuler leur demande. Il fixe une autre rencontre.

La 3^{ème} étape : l'évaluation

À partir des outils prévus, selon les programmes, l'intervenant du CIIMM procède à l'évaluation du jeune et de ses relations avec ses parents. Il cible les objectifs de réadaptation.

Le CIIMM, Centre d'interventions intensives pour le maintien en milieu

Cette évaluation qui peut nécessiter plusieurs rencontres et qui est complétée au premier mois d'intervention, est présentée dans le cadre d'une rencontre entre le jeune, le parent, la personne autorisée et l'intervenant CIIMM. Notons que tout au long de cette période d'évaluation, l'intervenant du CIIMM mesure l'atteinte des actions posées prévues au plan d'action provisoire. Suite à cette période d'évaluation, une rencontre permet de préciser le plan d'intervention et l'offre de service du CIIMM en regard de la situation. Ce qui correspond à la quatrième étape.

La 4^{ème} étape : le plan d'intervention et l'offre de service du CIIMM

L'intervenant du CIIMM précise les objectifs des rencontres individuelles, de celles qu'il animera avec le jeune et sa famille, il prescrit les ateliers requis pour le jeune et sa famille, il précise la fréquence des rencontres, les fixe en tenant compte des disponibilités du jeune et son parent et en accord avec la personne autorisée établit la date de révision du plan.

La 5^{ème} étape : le contrat d'engagement

Suite à l'approbation du plan d'intervention, l'intervenant précise dans un contrat d'engagement, les responsabilités et les engagements de tous les acteurs : jeune, famille, personne autorisée, intervenant CIIMM, et ce, en regard des diverses sphères de vie du jeune, soit : le jeune face à lui-même, sa vie familiale, son projet scolaire ou d'employabilité, les relations avec son milieu social... Ce contrat est évalué à chacune des rencontres de suivi de l'intervenant CIIMM avec le jeune et sa famille.

La 6^{ème} étape : la réévaluation du plan d'intervention

Cette rencontre permet d'évaluer l'atteinte des objectifs du plan d'intervention et la pertinence des moyens d'action prévus. Cette évaluation aux trois mois réunit la personne autorisée, le jeune, son parent et l'intervenant CIIMM.

La durée de l'intervention ne pourra dépasser 6 mois, à moins de situation jugée exceptionnelle et suite à l'approbation du chef de service. À la fermeture du dossier, l'intervenant du CIIMM produit un rapport de fin d'intervention qu'il verse au dossier.

La rencontre d'accompagnement en réadaptation

La rencontre d'accompagnement de réadaptation est un élément clé de l'intervention des éducateurs du CIIMM. Si elle n'est pas une thérapie, c'est parce qu'elle est centrée sur la réalité extérieure du jeune. Elle retrouve son fondement dans le vécu partagé entre l'éducateur le jeune et sa famille.

Le CIIMM, Centre d'interventions intensives pour le maintien en milieu

Cette rencontre vise à intervenir :

- sur le sens que prennent les troubles de la conduite chez le jeune, à titre de réflecteur de ses émotions ;
- sur le fonctionnement du jeune en lien avec son vécu et qui l'amène à définir des relations plus ou moins fonctionnelles avec son environnement ;
- au plan cognitif, afin de favoriser de nouveaux schèmes adaptatifs ;
- sur l'atteinte des objectifs poursuivis au plan d'intervention par divers moyens allant du faire/avec au faire/faire.

Comme le souligne Gilles Gendreau (Gendreau 2001), l'animation de la rencontre d'accompagnement suppose que les expériences réalisées par le jeune, sa capacité à s'auto-observer, à réfléchir sur sa situation et à comprendre les nouveaux comportements à adopter sont proportionnelles à son niveau d'évolution. En ce sens, la rencontre d'accompagnement devra être précédée d'une évaluation rigoureuse de la situation du jeune, afin de s'assurer que l'intervenant est bien au fait des niveaux de maturité, d'adaptation sociale et des capacités cognitives du jeune en fonction de son âge et de ses expériences de vie.

La rencontre d'accompagnement permettra au jeune d'échanger sur les expériences vécues, de s'inscrire dans une démarche significative, à donner un sens aux difficultés et obstacles, mais aussi à convenir des réussites, à reconnaître les acquis afin de favoriser leur généralisation dans diverses sphères de sa vie.

La rencontre d'accompagnement et l'intervention en CIIMM « passe d'abord par l'exploration et le renforcement de la motivation au changement. Elle vise à rendre le jeune conscient de ses responsabilités, à lui reconnaître le droit et la capacité de choisir et à développer chez lui la capacité de faire des choix éclairés et d'acquérir des habiletés sociales. » (Durocher et al.2001)

Les grandes phases de la rencontre d'accompagnement seront donc :

- la reconnaissance du jeune, de son parent de la présence d'un problème ;
- l'élaboration conjointe d'une stratégie pour obtenir le changement ;
- la mise en action du jeune de son parent et de l'intervenant.

Afin de bien dégager les responsabilités et les actions attendues du jeune, de ses parents et de l'intervenant, le processus clinique prévoira un contrat d'intervention qui sera produit et révisé à chaque rencontre d'accompagnement. L'ensemble des objectifs, des moyens et des résultats atteints devront être colligés dans le plan d'intervention intégré de l'utilisateur.

L'évolution du jeune et des parents devra être signifiée à la personne autorisée, minimalement à chacune des révisions du plan d'intervention.

Programme d'interventions rapides et intensives en milieu familial (PIRIMF)

Nous visons à maintenir, de façon sécuritaire dans leur famille, des jeunes de 6 à 17 ans qui sont à risque de placement en raison de troubles sévères du comportement. Nous travaillons de façon immédiate, intensive et à court terme en étroite collaboration avec le jeune, sa famille et son milieu, à élaborer des solutions.

Ce programme s'adresse à tous les jeunes âgés entre 6 et 17 ans, garçons et filles résidants sur le territoire de la région de Lanaudière et qui sont aux prises avec des troubles graves de comportement. Tous les enfants signalés en vertu de l'article 38, alinéa h, de la Loi sur la protection de la jeunesse et dont un placement imminent est envisagé, peuvent bénéficier de l'intervention du programme.

Afin d'offrir des services adaptés aux besoins de la clientèle ciblée, nous devons respecter les critères d'admissibilité suivants afin d'optimiser l'efficacité des interventions poursuivies :

- présence de difficultés graves d'adaptation chez l'adolescent, signalé en 38h ;
- présence d'une crise familiale, concomitante chez le jeune et le parent caractérisée par une demande de placement ;
- jeunes filles et garçons âgés entre 6 et 17 ans ;
- acceptation des membres de la famille, en particulier des parents, à participer aux activités reliées au PIRIMF.

Certains facteurs favorisent le recours au PIRIMF, toutefois ceux-ci ne s'appliquent pas par automatisme :

- absence de placement antérieur ;
- absence de problème de consommation de substances demandant des services spécialisés ;
- absence de problème de santé mentale chez le jeune et/ou le parent.

Finalement, deux contre-indications s'imposent quant à la pertinence d'offrir les services du PIRIMF :

1. Si le jeune désire des services, mais les parents les refusent, compte tenu que la possibilité d'atteindre les objectifs s'avère pratiquement nulle, il devient donc préférable de se retirer et de référer la famille à un autre service qui sera en mesure de répondre à leurs besoins.
2. Les jeunes et leur famille ayant fait l'objet de plusieurs services (Centre Jeunesse, centre de réadaptation à long terme ou à répétition) risquent de ne pas bénéficier du service en raison de la chronicité de la problématique.

Le CIIMM, Centre d'interventions intensives pour le maintien en milieu

Le programme est essentiellement composé de trois volets. Le premier volet consiste en un suivi rapide et intensif par un éducateur spécialisé auprès de la famille. Il offre un accompagnement concret et immédiat à la famille et voit à l'élaboration ainsi qu'à l'application d'un plan d'intervention adapté à leurs besoins. L'intervention est vécue dans le milieu familial et son environnement, l'utilisation du vécu éducatif partagé est le principal outil pour atteindre les objectifs de changement. Le second volet consiste à la participation des parents aux groupes parents de leur région et le troisième volet est la participation des jeunes suivis par le programme aux ateliers cognitifs-comportementaux.

Programmes spécifiques et groupe d'âge au maintien en milieu

⇒ *Le programme destiné aux 6-11 ans*

Ce programme réunit une intervention de réadaptation en milieu familial qui vise à identifier la problématique, à rechercher des solutions, à réaliser des interventions favorisant le modeling en support à l'autorité parentale, à agir au plan de la compréhension du jeune et de ses parents sur le sens à donner aux troubles de la conduite. En plus de cette rencontre, divers ateliers sont offerts lors de 2 moments semaine à être déterminés.

Ces ateliers se divisent en trois catégories, soit :

- l'aide aux devoirs ;
- une activité détente loisir ;
- une activité thématique visant à développer les habiletés sociales et de communication du jeune.

Ces ateliers sont suivis d'une rencontre avec le parent du jeune qui vient chercher son enfant. Cette rencontre permet de refléter les compréhensions de l'intervenant sur les problématiques rencontrées et sur les moyens que devraient utiliser le parent et le jeune pour les corriger.

⇒ *Le programme destiné aux 12-16 ans scolarisés*

En lien avec la rencontre de conseil individuel que nous avons décrit, le jeune de 12 à 16 ans qui est scolarisé se voit offrir divers ateliers cognitifs-comportementaux, soit : les habiletés de communication, la gestion du stress, la régulation de la colère. De plus des ateliers de support et de récupération scolaire sont offerts par des personnes bénévoles.

⇒ *Le programme destiné aux 16-17 ans qui s'intègrent au marché du travail*

En plus de l'intervention de réadaptation individuelle décrite, le jeune participe aux ateliers cognitifs-comportementaux, il est situé quant à ses capacités d'employabilité et accompagné dans le continuum de services à l'employabilité jusqu'à son intégration complète au marché du travail. Le jeune participe à l'activité : La vie La vie... qui le prépare à une vie autonome.

Le CIIMM, Centre d'interventions intensives pour le maintien en milieu

⇒ Les ateliers cognitifs-comportementaux

Ces ateliers se regroupent sous 4 activités principales. Les habiletés de communication, la gestion du stress, la résolution de problèmes et la régulation de la colère. Ces ateliers offrent divers apprentissages, permettant d'acquérir diverses habiletés sociales et à la communication, telles : l'écoute, l'expression de ses désaccords, l'excuse, la prise de conscience de ses émotions, la défense appropriée de ces droits, la négociation. Le jeune y apprendra à formuler et à répondre à une plainte ainsi qu'à mieux se maîtriser face à des situations stressantes. Diverses techniques de résolution de problèmes seront offertes, tantôt à partir de jeux de rôle et à d'autres occasions directement en lien avec le vécu du jeune et de sa famille.

Ces activités seront offertes sur deux semestres. Un premier semestre, de la mi-octobre au début février et un deuxième semestre de la mi-février à la fin mai.

⇒ Les ateliers pour les parents

Au programme PIRIMF

Le Groupe Support Éducatif à la Famille (GSÉF) s'inscrit en complémentarité directe avec le suivi offert par l'éducateur du Programme d'Interventions Rapides et Intensives en Milieu Familial des Centres Jeunesse de Lanaudière.

Douze rencontres sont prévues au programme, à raison d'une par semaine. Les thématiques abordées seront en lien avec les quatre thématiques suivantes : les valeurs, la communication, les rôles parentaux et les comportements des jeunes. Les jeunes sont invités à trois de ces rencontres afin d'y vivre des activités en famille.

De plus le groupe permet d'acquérir des outils visant la gestion de situation de crise à la maison, de créer des opportunités de vivre des moments agréables se déroulant en famille et d'amener la famille à connaître et utiliser des ressources disponibles dans leur communauté afin de répondre à leurs besoins.

Au programme maintien en milieu : La Croisière

LA CROISIÈRE est un programme de soutien et d'entraide pour des parents d'adolescents qui présentent des difficultés de la conduite et du comportement pour lesquels une intervention de réadaptation externe est en cours.

Ce programme se présente sous la forme d'une série de douze rencontres auxquelles un groupe fermé d'une dizaine de parents est convié.

Au fil des semaines, la démarche les amène d'abord à prendre du recul, à partager leur vécu et à réfléchir à partir de quatre grands thèmes : les valeurs, la communication, les rôles et l'autorité parentale, les comportements des adolescents.

Le CIIMM, Centre d'interventions intensives pour le maintien en milieu

Les objectifs visés sont :

- ◆ briser l'isolement des parents de jeunes qui présentent des difficultés de la conduite et du comportement ;
- ◆ que les parents reconnaissent leurs compétences, les mettent en application et les partagent avec les autres parents ;
- ◆ offrir LA CROISIÈRE comme un outil complémentaire aux différents intervenants impliqués auprès de ces familles.

L'intervention lors de la démarche tient compte à tout moment d'une réalité incontournable : **reconnaître que les parents possèdent des compétences.** Ainsi, pour les aider à reprendre en main toutes leurs responsabilités dans l'accompagnement éducatif de leur(s) enfant(s), les animateurs, plutôt que de focaliser sur les problématiques, se centrent sur leur potentiel et sur leurs aptitudes.

Ateliers et programmes en préparation :

- L'atelier d'apprentissage à la vie autonome : La Vie, La vie...
- Le support à la réussite scolaire.
- Le support à l'intégration au marché du travail.

Mécanisme de référence au CIIMM

⇒ Pour les programmes de maintien en milieu

L'Accès accueille la demande, en fait l'analyse, s'assure que cette demande de service s'inscrit dans les particularités du programme et qu'elle est pertinente à la situation du jeune. Une fois la demande acceptée et saisie par l'accès, la demande est envoyée au chef de service qui assigne le dossier à l'intervenant du programme désigné.

⇒ Pour l'inscription aux ateliers

Les conseillers à l'Accès reçoivent les demandes, expliquent le contenu, évaluent la pertinence en regard des ateliers et priorisent pour les activités de l'automne (10 octobre à la mi-février), les jeunes qui sont au programme de maintien en milieu du CIIMM et pour les ateliers de février à mai, les jeunes et les parents en réinsertion sociale du Campus Jeunesse et des ressources intermédiaires.

LE CIIMM

Formation offerte aux éducateurs du CIIMM :

Les 7-8-9 septembre 2004

Le 7 septembre, le 8 AM et le 8 PM :

- Présentation du programme CIIMM, selon les groupes d'âge
- Processus clinique
- Organisation du travail (Serge Bisailon)
- Outils d'évaluation (Jacques Lemay)
- Présentation des ateliers cognitifs-comportementaux (Christian Pelletier)
- Présentation des ateliers La Croisière (Nathalie Hamelin)
- Le groupe support éducatif à la famille (Christine Francescucci)

Le 8 PM

La Loi sur la protection de la jeunesse (Michel Brault)

Le 9 AM

Choix des programmes et travail sur ceux-ci en sous-groupes: 6-11 ans, 12-16, et 16-17 ans non scolarisés.

Le 9 PM

Installation dans les bureaux.